



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

obésité

Question écrite n° 88419

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'affichage des calories sur les menus que proposent les restaurateurs. Aujourd'hui, plus de 10 % des enfants de cinq à douze ans sont en surpoids ou obèses et chez les adolescents, ce taux passe à 13,4 %. Pour les adultes, 30,3 % des Français sont en surpoids ou obèses, soit 14,4 millions et 11,3 % sont obèses soit plus de 5,3 millions). Le nombre de Français touchés par le surpoids ou l'obésité ne cesse d'augmenter et si rien n'est fait pour stopper cette progression, notre pays comptera 20 % d'obèses en 2020. Aussi, afin d'inciter les enfants et les adultes à mieux manger et donc à mieux contrôler leur poids, il conviendrait de demander aux professionnels de la restauration de mentionner les calories des plats qu'ils proposent. En conséquence, il lui demande s'il envisage d'imposer par voie réglementaire aux professionnels que l'affichage des calories de chaque plat soit inscrit sur les menus.

Texte de la réponse

La prévention de l'obésité, en particulier chez les enfants, constitue une priorité pour le Gouvernement. Cet objectif figure parmi les priorités de santé publique, depuis 2001, dans le programme national nutrition santé. Les professionnels de la restauration sont membres du comité de pilotage de ce programme. De plus la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique fixe parmi ses objectifs l'ambition d'interrompre la progression du surpoids et de l'obésité chez les enfants. Dans ce cadre, une information est réalisée sur les repères d'aliments à consommer pour se maintenir en bonne santé. Il est bien de l'intérêt des responsables de la restauration collective, comme des usagers, de se référer aux recommandations contenues dans ce programme national. L'information nutritionnelle sur les menus proposés dans le cadre de la restauration collective relève, à ce jour, de l'initiative locale pour répondre, notamment, à la demande de certains usagers. Rien ne s'oppose à sa mise en place.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88419

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2662

Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5429